

Nouveautés et perspectives du recueil RTC Campagne 2015

Cette note vise à informer les établissements et les ARS des modifications de la campagne RTC 2015, afin d'anticiper la mise en place des recueils nécessaires.

Elle est diffusée par l'ATIH en collaboration avec le groupe de travail RTC, composé d'établissements, d'ARS, de la DGOS, de l'ANAP et piloté par l'ATIH.

1. Fiabilisation du RTC

Afin de fiabiliser les données du RTC, le groupe de travail RTC vous annonce le lancement d'un **nouvel outil en ligne** sur la plateforme e-RTC: **les tableaux de contrôle**. Cet outil permettra d'analyser la cohérence des données saisies.

Après avoir saisi ses données, l'établissement pourra donc réaliser un « **auto-contrôle** » de ses données, avant leur transmission à l'ARS.

Les tableaux seront générés dès le dépôt du classeur RTC. Pour la première fois, l'établissement, disposera d'un outil d'analyse et de cohérence complet. Au niveau régional, il s'agit d'un outil d'analyse des données du RTC commun à l'ensemble des ARS.

Ces tableaux, centralisés sur la plateforme e-RTC, seront présentés selon un ordre pertinent d'analyse :

- ❖ Les fondamentaux du RTC
- ❖ Les analyses des coûts de clé et d'UO
- ❖ Les analyses de granularité plus fines.

Ces analyses comprendront des croisements inédits avec les données 2014 de l'établissement et des comparaisons avec d'autres sources de données. Ils seront accompagnés d'une méthodologie de contrôle, ainsi que d'un guide lecture.

L'objectif à terme est de mesurer la qualité des données RTC à l'aide d'un ou plusieurs scores, et de suivre son évolution.

2. Principales évolutions du logiciel ARCAAnH

Les onglets du logiciel ARCAAnH RTC 2015 restent relativement stables pour la campagne 2015. Le paramétrage propose plusieurs évolutions.

Les fonctions d'import restent les mêmes avec la mise à jour des codes d'import. Une note technique sera publiée prochainement sur le site de l'ATIH pour préciser les évolutions des formats d'imports.

2.1 Paramétrage

2.1.1 Arbre analytique

L'arbre analytique est dorénavant un document à part entière, sorti des guides méthodologiques, à publication annuelle. Ce document est commun au RTC et aux ENC. Cet arbre analytique annule et remplace l'arbre analytique figurant actuellement dans le Tome 1.

L'onglet « A lire » répertorie toutes les modifications. La colonne « Correction (C), Nouveauté (N) ou Libellé (L) » permet de visualiser les différences par rapport à 2014.

2.1.2 Report du découpage 2014 dans ARCAAnH 2015

ARCAAnH RTC proposera à l'établissement la création automatique de l'ensemble des sections de l'établissement paramétrées en 2014. Cette option sera proposée lors de l'import de l'identification. Pour les SA supprimées en 2015 dans l'arbre analytique, un rapport d'alerte sera à disposition de l'établissement avec la liste des sections concernées.

Une fois, le report effectué, l'établissement peut réaliser les modifications qu'il souhaite sur le paramétrage.

2.1.3 SA ouverte d'office

Les sections de structure, de logistique médicale, d'activités subsidiaires et la section de Remboursement de frais aux CRPA seront ouvertes d'office dans le RTC 2015, en complément des sections de LGG et RVH, déjà ouvertes d'office en 2014. La liste de ces sections figurera dans la nouvelle rubrique du paramétrage « Autres sections ».

2.1.4 Correspondance des SA 2014 et 2015

Afin de pouvoir réaliser des comparaisons par SA dans les Tableaux de Contrôle entre l'année 2014 et 2015, ARCAAnH proposera à l'établissement d'indiquer la correspondance des SA ayant changées de numéro entre 2014 et 2015. Cette option sera proposée dans la rubrique « Correspondance des SA ».

2.1.5 Suffixe possible pour l'ambulatoire Psychiatrie

Les SA de l'ambulatoire en Psychiatrie figureront désormais dans un chapitre spécifique du paramétrage, au lieu de figurer dans les consultations. L'établissement pourra créer autant de sections qu'il le souhaite dans la rubrique « Sections ambulatoires de Psychiatrie ».

2.1.6 Suffixe des sections en numérique uniquement

Seul le numérique sera accepté pour les suffixes.

2.1.7 Compatibilité import ENC-RTC

La compatibilité des imports ENC-RTC des SA est assurée, dans le sens ENC-RTC uniquement : l'établissement peut importer ses fichiers de paramétrage ENC dans le RTC.

2.2 Classeur de saisie

Le nouveau Plan Comptable du RTC est disponible en annexe 2 de ce document. La colonne « Nouveautés » permet de visualiser les évolutions 2015, principalement sur les comptes de variations de stocks.

2.2.1 Onglet charges et produits du CRP

Consommations des achats

Afin de faciliter la compréhension de la ventilation des consommations d'achats stockés sur les sections, les comptes d'achats et de variations de stocks seront agrégés dès l'onglet Charges et Produits du CRP.

Ainsi, cet onglet comportera, en partie basse, la saisie des comptes d'achats et de variations de stocks. Les comptes de variations de stocks seront détaillés afin d'atteindre le niveau des comptes d'achats du RTC 2014. En haut de l'onglet, les consommations liées à ces comptes seront alors calculées automatiquement. Les montants de ces consommations sont à ventiler sur les sections dans les onglets cpte_CN et CN.

Un onglet supplémentaire dans le Plan Comptable du RTC nommé « Consommations des achats stockés » indique les sommations des comptes d'achats et de variations de stocks qui seront réalisés par le logiciel ARCANH RTC.

Ajout d'une colonne retraitement

Tout changement d'affectation de comptes pourra être notifié dans cet onglet à l'aide :

- d'une colonne « montant retraité » pour modifier les montants d'un compte à l'autre ;
- d'une colonne commentaire permettant la saisie de commentaire.

2.2.2 Onglets CN et cpte_CN

Produits déductibles

Pour la campagne 2015, l'établissement doit isoler les produits de remboursements sur rémunérations (comptes de terminant en 9). Les « dont » sur les titres 3 sont donc supprimés. La saisie des produits déductibles par section sera présentée sous la forme suivante :

Produits déductibles hors Remb. sur rémunérations ou charges sociales ou taxes	
PM - Remb. sur rémunérations ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et	
PNM - Remb. sur rémunérations ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et	

Un sous-total « Charges brutes atténuées des comptes en 9 » sera créé.

Reste à affecter

Dans l'onglet CN LGG-MT-LM-STR-Clin et cpte_CN LGG-MT-LM-STR-Clin, 2 colonnes seront ajoutées :

- Le total des charges affectées sur les onglets CNmaj Act. Subs. & RBA et CN Act.Spé. (Respect. Cpte_CN) nommée « Total act. Spé. et RBA »
- Le reste à affecter : total par ligne du solde « Charges et Produits du CRP » - total des 3 onglets CN ou cpte_CN

Utilisation du TIC

Un bouton d'import des données saisies dans l'outil TIC 2015 sera disponible dans ARCAH RTC. Il permettra de remplir les onglets CN ou cpte_CN. L'établissement veillera à réaliser un paramétrage identique entre le logiciel ARCAH et l'outil TIC.

2.2.3 Onglets clé MT, Clé Cli et Clé Act . Spé.

Modification des clés de ventilation : passage en m² SDO

Afin d'être homogène avec d'autres outils de recueil des m², le RTC demande à partir de 2015 un recueil des m² SDO au lieu du m² SHOB, pour les sections de structure, services hôteliers, entretien-maintenance et garage.

Modification des clés de ventilation : passage en ICR sans consommables

Les ICR à recueillir dès 2015 seront les ICR sans consommables. Cette modification fait suite au constat suivant :

- Les ICR de consommables sont totalement obsolètes ;
- Les ICR de consommables sont mis à 0 pour tout nouvel acte ;
- Un souhait d'harmonisation avec l'ENC.

Il y aura donc une discontinuité de l'UO des SAMT avec ICR, entre 2014 et 2015. Par ailleurs, la publication des ICR est prévue pour début 2016.

Ajout d'une information demandée par SA

La question « Avez-vous utilisé la nature de la clé demandée par le RTC » sera ajoutée, en complément de celle relative aux UO (sous réserve de faisabilité technique).

Cette information est primordiale pour le calcul des coûts de clés des tableaux de contrôle. En effet, le coût de clé sera calculé sur une nature de clé unique (le calcul écartera les valeurs ayant une nature de clé différente de celle demandée).

2.2.4 Onglet Recueil des UO

Changement de l'ordre des onglets

L'onglet « Recueil des UO » sera déplacé après les onglets Clé MT, Clé Cli et Clé Act. Spé. ; un report des clés déjà saisies pourra ainsi être réalisé (sous réserve de faisabilité technique).

Recueil des UO : suppression des « dont »

Afin de simplifier la saisie, les « dont » sont supprimés dans les lignes de recueil des UO pour la LGG et les SAMT. Le détail des changements figure en annexe 1.

3. Méthodologique du RTC

Rappel méthodologique sur les SAMT sous-traitées

Les établissements doivent isoler les SAMT sous-traitées des SA internes. Ainsi, aucune charge de comptes 611 ne doit être affectée sur les SAMT internes.

Il est rappelé que les établissements doivent saisir les charges sur les SAMT sous-traitées, avant leur ventilation sur les SAC. L'établissement disposant directement des montants de 611 sur les sections cliniques, doit d'abord les agréger dans une SAMT sous-traitée avant leur ventilation sur les SAC.

Logistique médicale non ventilée sur les SAMT sous-traitées

La logistique médicale ne sera plus ventilée sur les SAMT sous-traitées, afin d'éviter le biais lié à l'utilisation de la clé par défaut (le titre 2).

Compte 7471 - FIR

Pour les produits de nature déductibles enregistrés en 7471 - FIR, la règle d'affectation du FIR reste inchangée par rapport à 2014, malgré le reclassement de ce compte en titre 1 dans la M21.

Pour rappel, les produits liés à des MIG et les produits liés à des AC sont non déductibles, qu'ils soient enregistrés en compte 7471 –FIR ou dans d'autres comptes de produits. Votre ARS est à votre disposition pour toutes questions éventuelles.

4. Dates de la campagne 2015

La date prévisionnelle de diffusion du logiciel ARCAⁿH RTC 2015 et l'ouverture de la plateforme est prévue le 9 Mai 2016. L'équipe de l'ATIH mettra tout en œuvre pour respecter ce délai.

Par ailleurs, les dates de la campagne 2015 se veulent réalistes et ont été fixées aux dates suivantes :

Date de validation établissement : **15 Juillet 2016**

Date de validation ARS : **30 Septembre 2016**

Au 30 Septembre, le dépôt de données ne sera plus possible.

5. Perspectives du RTC

5.1 Fiches thématiques

Le groupe de travail a prévu la diffusion de fiches thématiques, à disposition des établissements. Ces fiches ciblent les questions les plus fréquemment posées aux ARS ou sur AGORA. Ces fiches viendront en complément du guide méthodologique.

Les thématiques retenues sont, pour cette année :

- Consignes de remplissage du RTC pour la section RCRA
- Consignes de remplissage du RTC pour les activités subsidiaires
- Avantages de l'utilisation de la ventilation par compte
- Utilité de la question « Avez-vous la nature d'UO demandée par le RTC OUI/NON ? »
- Différence Clé et Unité d'œuvre
- Précision de comptage des m² SDO
- Comptage des journées et séances des SAC
- Consignes de ventilation des charges entre SAMT labo et MIG BHN
- Le personnel de rééducation
- Les explorations fonctionnelles

5.2 Diffusion du TIC par l'ATIH

Le TIC, développé par l'ARSIdF, sera diffusé par l'ATIH au premier trimestre 2016. L'outil reste stable; seuls l'arbre analytique et le plan comptable seront mis à jour.

A terme, le TIC de la campagne 2016 s'affranchira du logiciel EXCEL, avec l'utilisation de la technologie ARCAⁿH RTC.

5.3 Recueil des clés de ventilation pour la logistique médicale

La ventilation de la logistique médicale sur les SAMT, les services cliniques et les activités spécifiques est réalisée aujourd'hui à l'aide du montant du titre 2 affectées sur les sections.

Cette clé présente des biais importants comme la stérilisation ventilée à tort sur l'ensemble des sections alors qu'elle devrait se ventiler principalement sur les blocs.

Le GT RTC a donc opté **pour une généralisation à l'ensemble des établissements** du recueil de clés de logistique médicale, pour la campagne 2016.

Pour mémoire, les clés demandées seront les suivantes :

Pharmacie	€ dép. méd. gérées par la pharma
Stérilisation	Nb de m3 stérilisé
Génie biomédical	Nb d'interventions (hors contrats de maintenance)
Hygiène hospitalière et vigilances	€ dép. méd. gérées par la pharma
Autre logistique médicale	€ de charges brutes

Dès 2015, l'outil ouvrira d'office la saisie possible des clés de logistique médicale.

5.4 Nature de la clé pour la section Stérilisation

Le m3 stérilisé recueilli dans le RTC n'est plus une mesure pertinente de la section Stérilisation. Une nouvelle clé, proposée par l'ANAP, est à l'étude au sein du GT RTC. Nous donnerons aux établissements des informations plus complètes dès que possible.

5.5 Onglet unique pour les UO et des clés

Le GT RTC souhaite simplifier le recueil des UO et des clés en concevant un onglet unique. Face aux différentes contraintes de la campagne 2015, cet onglet sera proposé pour la campagne RTC 2016.

L'harmonisation avec l'ENC sera étudiée en parallèle.

5.6 Questionnaire RTC

Le taux de réponse au questionnaire RTC a été élevé : 39% de réponse (455 établissements/ARS). Le GT RTC propose donc de le pérenniser pour la campagne 2015.

Une fonctionnalité supplémentaire devrait être ajoutée au questionnaire : la visualisation et impression des réponses du questionnaire complet.

Par ailleurs, une note sur les principaux résultats sera diffusée courant Janvier 2016.

5.7 Référentiel des coûts d'UO

Le référentiel des coûts d'UO sur les données 2014 sera proposé aux établissements dès le premier trimestre 2016.

Ces informations ont été envoyées aux ARS.

Cette note figure sur le site de l'ATIH.

Les établissements peuvent contacter leur ARS pour toutes questions.

**Des sessions de formation au nouvel outil Tableaux de contrôle,
à destination des ARS sont prévues en Avril 2016.**

**Pour tout complément d'information,
la foire aux questions Agora de l'ATIH a ouvert le thème « RTC 2015 ».**

ANNEXE 1 Changement pour le recueil des UO

Onglet Recueil des UO 2014

Production pour le personnel
Dont UO pour le personnel au titre des Act. Spé.
Production pour les patients hospitalisés (yc consommations des plateaux médico-technique)
Dont UO pour les patients hospitalisés pris en charges au titre des Act. Spé.
Production pour les patients en externe (yc consommations des plateaux médico-technique)
Dont UO pour les patients en consultations et soins externes pris en charges au titre des Act. Spé.
Production pour les CRA
Production vendue aux établissements extérieurs
Prestations délivrées accompagnants
Autres
TOTAL UO PRODUITES (calculé) : Blanchisserie et Restauration
Production pour les patients hospitalisés par l'établissement
Dont UO pour les patients pris en charges au titre des Act. Spé.
Production pour les patients en externe par l'établissement
Dont UO pour les patients pris en charges au titre des Act. Spé.
Production pour d'autres établissements
Production pour les CRA
Medecine du travail
Etalonnage
Autres
TOTAL UO PRODUITES (calculé) : SAMT

Onglet Recueil des UO 2015

Production pour le personnel
UO pour le personnel au titre des Act. Spé.
Production pour les patients hospitalisés (yc consommations des plateaux médico-technique)
UO pour les patients hospitalisés pris en charges au titre des Act. Spé.
Production pour les patients en externe (yc consommations des plateaux médico-technique)
UO pour les patients en consultations et soins externes pris en charges au titre des Act. Spé.
Production pour les CRA
Production vendue aux établissements extérieurs
Prestations délivrées accompagnants
Autres
TOTAL UO PRODUITES (calculé) : Blanchisserie et Restauration
Production pour les patients hospitalisés par l'établissement
UO pour les patients pris en charges au titre des Act. Spé.
Production pour les patients en externe par l'établissement
UO pour les patients pris en charges au titre des Act. Spé.
Production pour d'autres établissements
Production pour les CRA
Medecine du travail
Etalonnage
Autres
TOTAL UO PRODUITES (calculé) : SAMT

ANNEXE 2

Plan comptable du RTC 2015

Le fichier Excel « Plan comptable du RTC 2015 » permet de visualiser les évolutions à l'aide de la colonne prévue à cet effet.

Le fichier comporte 3 onglets :

- un pour les charges,
- un pour les produits,
- Consommations d'achats stockés